

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 12.50
Six mois... 23.00
Un an... 42.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne,
Six mois... 16 fr.
(Et France et l'Étranger, les frais de poste
en sus.)

Le prix des Abonnements est payable
d'avance. — Tout abonnement continue,
sauf réception d'avis contraire.

ROUBAIX 13 JUIN 1875.

Bulletin du jour

Le bureau chargé de la vérification
de l'élection de M. de Kerjegu dans les
Côtes-du-Nord a entendu, le 11, les
explications de M. Tailhand sur le fait
de l'instruction poursuivie contre M.
Foucher de Careil. M. Tailhand a déclaré
qu'il n'a eu aucune communication de la
part de M. Foucher de Careil, et qu'il n'a
pas eu à intervenir dans un projet
d'intervention qu'on voulait lui adresser
par une communication avec M. Picard et
il a déclaré qu'il n'a eu aucune relation
avec M. Foucher de Careil.

Un dernier et grave incident s'est
produit à la fin de la séance du bureau.
M. le rapporteur a donné lecture de trois
lettres confidentielles qui auraient été
adressées par M. le procureur général
de Rennes à M. le garde des sceaux.
M. Tailhand a dit qu'il lui était impos-
sible de fournir à cet égard une expli-
cation, mais qu'il s'efforçait de de par-
tels documents fussent parvenus en la
possession de M. le rapporteur.

On voit, d'après les détails qui précè-
dent, que les deux commissaires sont
peu favorables aux agissements de l'ad-
ministration et des candidats, et l'on
doit conclure de cette attitude, qu'il y
aura bientôt, au sein de l'Assemblée, une
discussion plus ou moins orageuse.

Toutes les informations transmises
de Londres et de Vienne s'accordent à
représenter le roi de Grèce comme dé-
cidé à abandonner un trône qui, décidément,
fait le désespoir de tous les prin-
ces qui ont bien voulu s'y asseoir. Des
dépêches de Vienne annoncent qu'une
escadre turque de cinq navires a reçu
l'ordre de croiser dans les eaux grecques
et que l'envoyé russe à Athènes a
conseillé au roi de ne pas abdiquer sans
assurer les droits de ses fils comme hé-
ritier. A Athènes même, on discutait
la probabilité de l'intervention des puis-
sances, tant l'abdication paraissait proba-
ble.

En attendant de nouveaux détails,
nous devons ajouter que M. l'amiral La
Rocaille le Noury commandant de l'escadre
française composée de huit navires
et d'assistés, a été présenté au roi et à
la reine des Hellènes, par le ministre de
France, M. le marquis de Gabiac.

On mande de Berlin que M. de Barde-
leben, président supérieur de la provin-
ce rhénane, a demandé à être relevé de
ses fonctions. Ce haut fonctionnaire ne
fait que suivre l'exemple d'un certain
nombre d'autres fonctionnaires des provin-
ces catholiques. Tous les serviteurs

de l'empereur Guillaume ne partagent
pas, en effet, les ardeurs et les colères
du chancelier de l'empire.
L'Association générale des catholiques
allemands a décidé de tenir, au mois
d'août, un congrès général. La ville de
Fribourg-en-Brisgau a été choisie comme
lieu de réunion.

Le Journal officiel de Munich, publie
un décret royal qui déclare la Cham-
bre des députés dissoute et une ordon-
nance qui fixe la date des prochaines
élections, savoir: les élections du pre-
mier degré au 16 juillet, et l'élection
des députés au 24 juillet.

La loi sur l'Enseignement

La discussion de la loi sur l'ensei-
gnement supérieur se traîne péniblement
devant l'Assemblée, grâce aux
indécisions d'une partie de nos députés,
à l'esprit d'opposition systématique
d'un certain nombre, à l'insuffisance
involontaire ou calculée de celui qui
dirige les débats. On se chicanes sur les
détails, on fait durer une discussion
pendant des heures sur un mot, on
cherche à irriter les passions, et l'on perd
un temps précieux. Quand nous lisons
ces longs et stériles débats, nous nous
sommes à regretter que la discussion ne se
soit pas ouverte il y a plus d'une année, à
une époque où il avait encore une ma-
jorité stable. Les républicains aujour-
d'hui composent une minorité compacte
qui, grâce à des déflections dans les
rangs conservateurs, a pu former le
scrutin du 25 février. Ils espèrent que
ces déflections persisteront; ils prolongent
la lutte, comptant échapper à la
volonté de ceux qui ont maintenu à
l'ordre du jour la loi sur l'enseignement.

Au fond la question est des plus
simples, et il y a si longtemps qu'elle
a été traitée par les plus grands esprits
qu'elle est complètement élucidée. Même
nous pouvons ajouter que théorique-
ment il n'y a plus lieu à débat; il n'est
personne, en France, qui oserait ouver-
tement combattre le principe de la li-
berté de l'enseignement. Toute la
querelle porte sur une question
d'opportunité, sur une question
toute secondaire et de circonstance;
et elle se réduit à ces simples termes:
Les républicains ne veulent pas établir
en ce moment la liberté de l'ensei-
gnement supérieur parce qu'ils redoutent
que leurs adversaires n'en profitent
plus qu'eux. Que l'on cherche et l'on
ne trouvera pas d'autre mobile à l'op-
position que les républicains font à
l'adoption de cette loi. M. Louis Blanc,
le seul radical qui se distingue, nous ne
dirons pas par l'honnêteté, mais par l'in-
génuité de ses convictions, en a fait un
jour l'aveu devant l'Assemblée; il a dé-
claré que la liberté de l'enseignement
ne devrait être proclamée et établie que
quand les démocrates seraient en état
de lutter contre les formes organisées
dont dispose le clergé, ou plus gé-
néralement le parti clérical. Si ce ne
sont pas les termes dont M. Louis Blanc
s'est servi, c'est du moins sa pensée
exacte.

Oui, nos démocrates, ces fanfarons
de liberté, ne veulent que les libertés
qui leur profitent exclusivement; ils

redoutent surtout la concurrence. Ils
ne sont encore que dans l'antichambre
du pouvoir; ils n'ont pu se débarrasser
de la peur de proscrire, d'ordonner; ils
n'ont pu point d'écoles officielles où l'on
pêche les principes et les vertus de la dé-
mocratie; ils n'ont pu point d'universités
où l'on puisse librement professer l'a-
théisme. Ils ne sont que des hommes
politiquement, c'est-à-dire pour faire des
élections. Ils ont peur de l'autorité qui
sauraient bien vite conquérir les insti-
tutions où l'on formerait des hommes
instruits dans toutes les branches des
connaissances humaines, prenant pour
base le respect de la religion. C'est la
religion qui les effraie, c'est son influence
qu'ils redoutent.

Plusieurs journaux continuent la pu-
blication si instructive des dépêches du
4 septembre. Toutes ne sont pas égale-
ment intéressantes, mais il est dans le
nombre de véritables perles, des chefs-
d'œuvre d'infatigable naïveté et de comi-
que vanité; celle-ci, par exemple,
qu'envoyait le 15 octobre à M. Gambetta,
M. Delattre, préfet de la Mayenne:
« Vous demandez caractère énergique,
pénitencé administrative, génie orga-
nisateur, cœur allumant patriotisme. Je
réponds: autour de moi, dans mon dé-
partement, rien, rien. Choisissez à dire,
celui qui est obligé de remplir tout
seul ici ce rôle, c'est moi. »

La France est bien ingrate de con-
damner à l'oisiveté depuis plus de qua-
tre ans un homme aussi remarquable-
ment organisé que ce M. Delattre.

On écrit de Toulon, le 10 juin:
« Notre escadre doit rallier, à ce qu'il
paraît, l'escadre russe qui est en croi-
sière dans les eaux de la Grèce. Deux
grands-duc sont embarqués sur la flotte
russe en évènements dans la Méditerranée:
le grand-duc Alexis Alexandrovitch,
commandant la frégate le Scelland, et
le grand-duc Constantin Constantinovitch,
officier de l'état-major de cette
frégate. Les bons sentiments qui ani-
ment la Russie envers la France, et dont
cette nation vient de nous donner tout
dernièrement une preuve si éclatante,
ne pourront que se resserrer par le con-
tact de nos deux marines. »

ASSEMBLÉE NATIONALE
Présidence de M. D'AUDIFFERT-PASQUER.
Séance du 12 juin.
L'ordre du jour appelle la suite de la 2^e
délibération sur le projet de loi relatif à la
liberté de l'enseignement supérieur.

Un amendement de M. Bouisson sur l'art. 5
avait été renvoyé à la commission compétente.
La commission, donnant satisfaction à cet
amendement, présente une nouvelle dispo-
sition, laquelle est ainsi conçue:
Art. 5 bis. S'il s'agit d'une Faculté de Mé-
decine, d'une faculté mixte de médecine et
de pharmacie, ou d'une Ecole de Médecine ou
de pharmacie, la déclaration signée par les
administrateurs, doit être précédée de la
signature du directeur de l'enseignement su-
périeur.

Le jury des facultés, indépendant, inamovible,
offre donc, à tous égards, toutes les
garanties suffisantes. Il offre même des
garanties supérieures à celles que pourrait offrir
un jury administratif, lequel serait essentiel-
lement accessible aux influences politiques au
moment et aux passions de l'esprit de parti.
Quant au jury mixte, qui fonctionne en Bel-
gique, il est condamné par l'expérience.

M. Laboulaye notamment l'a caractérisé par
une comparaison pittoresque. Il l'a comparé à
à ces attelages dans lesquels c'est le cheval
le plus paresseux qui règle le pas de l'attelage.
De même devant le jury mixte c'est l'Uni-
versité médicale, c'est l'Université arriérée
qui donne le ton.

On dira peut-être que l'Etat, tout en pos-
sédant la loi exclusive de collation des grades,
peut déléguer ce droit. Oui ou non, — répon-
dra l'orateur. Oui, si l'Etat délègue ce droit à
des corps qui ne sont pas des collèges de
particuliers. Non, si le délégué à une insti-
tution libre et indépendante de lui; car, dans
ce dernier cas, la délégation serait une abdi-
cation. En résumé, il convient de ne pas exa-
gérer le droit de l'Etat, mais il faut le recon-
naître, il faut surtout se garder de l'envoyer.

Le débat reprend sur l'amendement Bar-
doux-Ferry.
M. Jules Ferry monte à la tribune pour
continuer le discours qu'il a commencé hier.

L'orateur examine le système anglais basé
sur la liberté absolue des corporations ensei-
gnantes, l'enseignement supérieur, liberté
aggravée par le droit de collation des grades
qui est attribué à ces corporations, montre ce
système conduisant de l'aveu même de lord
Brougham et de lord Campbell, à la décadence
des études juridiques en Angleterre.

« Tahez d'avoir des juristes comme eux! —
s'écrie M. Paris.
— Je suppose, répond M. Ferry, que les
Anglais sont, en ce qui concerne leurs pro-
priétés, plus compétents que moi-même. Or,
ce sont précisément des témoignages Anglais
que j'invoque ici. La science médicale est-
elle, du moins, mieux favorisée que la science
juridique en Angleterre? Pas le moins du
monde. Ici encore, le même système a produit
les mêmes effets.

M. Chancelier ne vient pas répondre au
président, mais seulement relever l'allusion
faite hier par M. J. Ferry à l'Assemblée
générale des comités catholiques.

L'orateur s'étonne que des comités qui
ne s'occupent pas de politique et qui s'occupent
exclusivement de liberté morale et religieuse
du pays, portent ombrage à M. J. Ferry.
Qu'il réclame les comités catholiques? Le droit
de répondre librement à l'enseignement. La
liberté qu'ils réclament, ce n'est pas la liberté
illimitée. C'est la liberté agencée réglée et
solennellement garantie. Quant au droit de
collation des grades réclamé par les comités
catholiques, ce droit ne constitue pas une in-

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 12.50
Six mois... 23.00
Un an... 42.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne,
Six mois... 16 fr.
(Et France et l'Étranger, les frais de poste
en sus.)

Le prix des Abonnements est payable
d'avance. — Tout abonnement continue,
sauf réception d'avis contraire.

ROUBAIX 13 JUIN 1875.

Bulletin du jour

Le bureau chargé de la vérification
de l'élection de M. de Kerjegu dans les
Côtes-du-Nord a entendu, le 11, les
explications de M. Tailhand sur le fait
de l'instruction poursuivie contre M.
Foucher de Careil. M. Tailhand a déclaré
qu'il n'a eu aucune communication de la
part de M. Foucher de Careil, et qu'il n'a
pas eu à intervenir dans un projet
d'intervention qu'on voulait lui adresser
par une communication avec M. Picard et
il a déclaré qu'il n'a eu aucune relation
avec M. Foucher de Careil.

Un dernier et grave incident s'est
produit à la fin de la séance du bureau.
M. le rapporteur a donné lecture de trois
lettres confidentielles qui auraient été
adressées par M. le procureur général
de Rennes à M. le garde des sceaux.
M. Tailhand a dit qu'il lui était impos-
sible de fournir à cet égard une expli-
cation, mais qu'il s'efforçait de de par-
tels documents fussent parvenus en la
possession de M. le rapporteur.

On voit, d'après les détails qui précè-
dent, que les deux commissaires sont
peu favorables aux agissements de l'ad-
ministration et des candidats, et l'on
doit conclure de cette attitude, qu'il y
aura bientôt, au sein de l'Assemblée, une
discussion plus ou moins orageuse.

Toutes les informations transmises
de Londres et de Vienne s'accordent à
représenter le roi de Grèce comme dé-
cidé à abandonner un trône qui, décidément,
fait le désespoir de tous les prin-
ces qui ont bien voulu s'y asseoir. Des
dépêches de Vienne annoncent qu'une
escadre turque de cinq navires a reçu
l'ordre de croiser dans les eaux grecques
et que l'envoyé russe à Athènes a
conseillé au roi de ne pas abdiquer sans
assurer les droits de ses fils comme hé-
ritier. A Athènes même, on discutait
la probabilité de l'intervention des puis-
sances, tant l'abdication paraissait proba-
ble.

En attendant de nouveaux détails,
nous devons ajouter que M. l'amiral La
Rocaille le Noury commandant de l'escadre
française composée de huit navires
et d'assistés, a été présenté au roi et à
la reine des Hellènes, par le ministre de
France, M. le marquis de Gabiac.

On mande de Berlin que M. de Barde-
leben, président supérieur de la provin-
ce rhénane, a demandé à être relevé de
ses fonctions. Ce haut fonctionnaire ne
fait que suivre l'exemple d'un certain
nombre d'autres fonctionnaires des provin-
ces catholiques. Tous les serviteurs

Feuilleton du Journal de Roubaix
du 14 JUIN 1875.

PATIRA

PAR
RAOUL DE NAVERY

XI. EXCURSIONS NOCTURNES DE PATIRA
(Suite).

Elle garda ses deux enfants sur son
sein, tandis que Noll formait un cha-
pelet de fleurs.
— J'ai faim! dit doucement la pau-
vrette quand elle eut fini ses guir-
landes.
— Il passera de bonnes gens! mur-
mura Claudie.
Mais la route demeurait déserte, et
les enfants ne s'endormaient pas.
En face, la forge hurlait, le poids des
marteaux battait les barres de fer avait
quelque chose d'inférieur; la grande
fournaise rouge semblait la gueule d'un
monstre immense; les hommes diffor-
mes et noirs qui s'agitaient sur ce fond
rouge paraissaient des créations fan-
tastiques.
Un roulier passa, conduisant sa lour-
de voiture bâchée.
Il entendit des gargots, tourna la
tête et reconnut la Claudie.

— Dieu vous garde votre femme,
Linot Cas-eva! dit la mère affligée;
faites-nous la charité d'un morceau de
pain.
— Ah ça! répliqua Linot Cas-eva,
n'êtes-vous point la maîtresse de la
forge? On y gagne de gros écus à taper
sur le fer... et ce n'est guère la place d'une
ménagère comme vous de tendre la
main sur la grande route... Est-ce que
Jean l'Enclume est encore dans ses
folletés, pour parler de lui avec une
sorte d'estime? Vous êtes une sainte du
bon Dieu, l. Claudie, et vous ne pas-
serez point la nuit à la fraîcheur de
mars, j'en jure par mon nom!...
— Jean n'est pas mauvais, Linot
Cas-eva; non, vraiment, il n'est point
méchant... c'est la faute des com-
pagnons qu'il emploie! Continuez votre
chemin avec la bénédiction d'une pau-
vre femme pour votre charité...
— Que je continue mon chemin?
fit Linot Cas-eva en ôtant de son dos
sa limousine rayée... Autant me con-
seiller de marcher sur l'eau de l'étag
que vous voyez là-bas... A moins que
vous consentiez à venir dans notre
maison où il vous sera fait large place, foi
de baptême! je vais apprendre à coups
de poing à Jean l'Enclume comment
on traite sa femme.
— Ne le faites pas! ne le faites pas!
dit Claudie.

— Et vous resterez là toute la nuit?
— Jusqu'à ce qu'il me rappelle.
— Misère de ce monde! J'ai dit
que ça ne serait pas, et ça ne sera pas!
Malgré les supplications de Claudie,
Linot Cas-eva poussa la porte de la
forge.
— Bonsoir! fit-en en s'adressant à
Jean; et à vous autres, ajouta-t-il en
se tournant vers Kadoc l'Encorné et
Trécor le Borgne.
— Ton cheval a-t-il perdu un fer,
Linot?
— Pas que je sache.
— Alors c'est une roue qui ne va
pas?
— A cette heure, point ne s'agit de
charronnage... voici un écu de trois
livres bien sonnante, et j'ai besoin de
monnaie.
— Si tu veux boire, dit Jean, la
maison n'est pas un auberge.
— J'ai bu autant que ma tête le
comporte! par ainsi, Jean, ne m'offre
pas de vider un moc, d'autant plus que
j'ignore si je te ferais l'honneur d'ac-
cepter.
— Toi! tu n'accepterais pas un pi-
chet de ma main?...
— Ce serait à voir... On boit entre
égaux.
— Bah! je ne suis pas fier... dit
Jean l'Enclume.
— Je le suis, moi! répliqua Linot.

— Qu'est-ce à dire? viens-tu chez
moi pour m'insulter?
— Dieu n'en garde!... je suis entré
demander de la monnaie... tu com-
prends, Jean l'Enclume, ou à bon cœur,
mais on n'est pas riche comme le sei-
gneur de Coëtquen...
— Naturellement.
— Je veux bien faire l'aumône à
une pauvre femme, mais quelques
deniers suffiront pour elle et les petits.
— Une pauvre femme... où ça? de-
manda Jean.
— Là, sur l'ancien piédestal de la
croix... Elle sanglote que ça fait
pitié!... et dame! quand je songe à la
mienne, aux enfants... Je me rappelle
les paroles du Christ, je porte mon verre
d'eau et mon denier.
— Tonne! fit Jean l'Enclume, si
c'était elle!
— Qui, elle?
— La Claudie!
— Comment veux-tu que ce soit la
Claudie, la ménagère d'un riche for-
geron comme toi, qui pleure sur la grand-
route la tête cachée sous son tablier?...
« Ta femme prépare le repas ou
berce les enfants, comme les femmes
des braves gens de chez nous... »
Jean l'Enclume s'était avancé sur le
pas de la porte...
— C'est elle! fit-il en serrant les
poings, c'est elle!

Il ajouta avec un geste farouche en
saisissant un marteau de forgeron:
— Cette fois, je vais la tuer!
Mais au moment où il allait franchir
le seuil de sa demeure, Linot Cas-eva
se plaça devant lui. Au hasard il venait
de prendre une barre de fer, et le re-
gard calme, le corps bien équilibré, il
dit à Jean en le regardant d'un air de
mépris:
— Avant de tuer les femmes, on se
bat avec les hommes.
— Misérable avorton! fit Jean, je
vais l'écraser la cervelle du coup de
cette masse!... ça t'apprendra à te mê-
ler des querelles de ménage!
Linot était loin d'avoir la force mus-
culaire de Jean. C'était un homme de
cinq pieds au plus, bien pris dans sa
taille souple, mince des hanches, adroit
de ses membres, à chevelure noire et
crêpue; leste et adroit dans tous les
exercices du corps, il avait maintes
fois remporté le prix dans les terribles
jeux de la soule, ces tournois popula-
ires des paysans de Bretagne.
Il attendit de pied ferme l'attaque de
Jean l'Enclume, mais celui-ci, au lieu
d'atteindre, comme il y comptait, le
crâne de Linot avec son marteau,
heurta la barre de fer qui rendit un
son retentissant.
Un blasphème s'échappa des lèvres
du forgeron.

Furieux comme un taureau devant
lequel on agit une cape rouge, le sang
aux yeux, la lèvre frémissante, il leva
pour la seconde fois son marteau re-
doutable comme celui du dieu scandi-
nave; un second murmure échappa à
Trécor le Borgne, et Kadoc l'Encorné
encouragea le forgeron qui fit tour-
noyer l'arme et la brandit avec une
puissance désespérée.
Linot fit un bond de côté: le bras de
Jean frappa dans le vide, et le grand
déploiement de forces qu'il avait fait
pour écraser Linot l'entraîna presque
en avant. Un revers de la barre de fer
appliqué sur le poignet tenant le mar-
teau fit lâcher la masse à Jean l'En-
clume, et Linot, se précipitant vers lui,
la tête baissée comme un bœuf, lui
heurta si violemment la poitrine que
le colosse recula jusqu'à l'étable; il
voulut reprendre l'offensive, mais un
flot de sang monta à ses lèvres.
— J'ai mon compte! fit-il.
Mais en roulant dans l'angle de la
salle, il aperçut Patira, et, pour ne
point tomber sans vengeance, il se jeta
sur la tête de l'enfant un coup de
poing furieux.
Patira poussa un cri de douleur.
Kadoc et Trécor riaient dans un
coin.
— Une fameuse bataille! dit le pre-
mier; ça donne soif.